



**SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES
DOUANES
CGT
Midi-Pyrénées & DNSCE**

Comité Technique DNSCE – 16 juillet 2020

liminaire

Le 14 Juillet, le président de la république Emmanuel Macron a précisé « la phase 3 » du déconfinement au lendemain du 10 Juillet 2020, date de la fin de la période d'urgence sanitaire. Aux centaines de milliards empruntés pour soutenir l'économie chancelante, il ajoutera cyniquement une obole pour restaurer un peu de ce qu'il a consciencieusement détruit : les missions régaliennes de l'État, tout particulièrement la Santé qu'il s'est crû obligé de saluer grotesquement alors même que les agents de la fonction publique hospitalière se faisaient copieusement gazer un boulevard plus loin par une police réconfortée.

Nous, agents du Snad CGT, affirmons être fondamentalement solidaires, parce que nous vivons les mêmes processus, de ces fonctionnaires écoeurés par la destruction de leurs missions, par l'abandon de l'État au profit du privé, par les manques d'effectifs et de matériel, mais aussi par la complaisance des 3 syndicats signataires de la mascarade du Segur de la santé.

Cette période de pandémie (mais est-elle réellement terminée?) aura cruellement dévoilé l'incohérence de la gouvernance politique incarnée par le pouvoir actuel. Les pénuries de masques, de tests, l'incapacité à les produire, la réduction des lits d'hôpitaux publics, les politiques successives de réduction des coûts, l'ultra-spécialisation internationale de la production, l'abandon des missions régaliennes de contrôle auront entraîné une situation inédite et traumatique pour les citoyens français : le confinement et son corollaire inévitable, une crise économique durable dans laquelle nous ne faisons qu'entrer.

Loin d'être derrière, cette crise sanitaire, économique mais aussi sociale tant s'accumulent les reculs des droits sociaux imposés par la stratégie gouvernementale de la politique du choc, pourrait fort bien s'imposer sur le long terme et fragiliser les fondements de notre société.

Si en Douanes nous nous félicitons que la priorité soit largement restée à la santé des agents dans les 1^{ers} temps, nous avons été attentifs à ce que cela perdure pendant les plans de continuation puis de reprise d'activité. A ce sujet, nous vous demanderons, M. le Directeur, si vous ne pensez pas, compte tenu des évolutions de la situation et des consignes gouvernementales, que le PRA de la DNSCE du 8 Juin mérite une actualisation importante, tout en étant par ailleurs conscients de la difficulté de l'exercice...

Concernant le RETEX à travers le « Point d'étape sur l'expérimentation du télétravail pour les activités informatiques – 8 juillet 2020 » que l'on peut qualifier de vitrine se cachent les réalités de l'arrière-boutique des activités non informatiques par essence et non télé-travaillables.

Le tout doublé de l'attribution ou non d'une prime COVID au bon vouloir d'une main obscure qui s'est bien gardé d'en définir clairement aux personnels les conditions d'attribution, conditions très proches de l'expression « sous le manteau ».

Toutefois, grâce à ses agents, notre administration a pu continuer à exercer ses missions au service des citoyens.

La généralisation du travail confiné, improprement assimilé au télétravail, aura profondément bouleversé le rapport professionnel, tout du moins dans l'industrie ou l'administration de services où il a pu s'appliquer largement.

Ainsi, M. le Directeur, votre SCN aura-t-il basculé en un temps record et avec une efficacité optimale dans un télétravail généralisé dont vous vous félicitez à plusieurs reprises.

La notion de télétravail faisait déjà son chemin dans la société, nonobstant les résistances des encadrants parfois enclins à considérer les télétravailleurs comme des « téléfeignants », cette crise aura eu un terrible effet d'accélérateur et ouvert les consciences et les comportements. Vous conviendrez peut-être que si le télétravail n'est plus obligatoire, il risque fort de se généraliser et représenter une forte attente des personnels, surtout alors même que la menace pandémique plane toujours.

Le 5 mai 2020, un décret sur le télétravail est venu modifier la réglementation afférente, en introduisant entre autres la notion de jours flottants et rappelant le plafond de 3 jours télé-travaillables.

Dans l'attente des circulaires nationales de mise en musique de ce décret actualisé, la Direction Générale des Douanes a instauré, puis pérennisé le 1^{er} juillet pour la période estivale, le recours à une convention de télétravail simplifiée prenant en compte ces modifications.

Nous nous félicitons donc M. le Directeur, de l'adéquation entre cette note et votre courriel adressé aux agents le jour précédent (ouf!). Nous regrettons cependant, et nous aurons l'occasion de l'évoquer aujourd'hui, que vous ayez pris la décision unilatérale et personnelle de limiter le télétravail à un jour par semaine, alors même que la note DG évoque un plafond de 3 jours et que l'attente de vos personnels est forte.

Nous terminerons cette introduction en nous félicitant nous le croyons tous ensemble, M. le directeur, de l'obtention de l'appellation de Data Center pour notre SCN.

Ne boudons pas notre plaisir quand pour une fois la nouvelle est bonne et pour les représentants de l'administration et pour les personnels !